

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - Mme I.LESBATS - M. S. LABAT - M. S.GILBERT - Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. C. VIGNEAU - M. G. NAPIAS

ABSENTS : M. F.PEHAU et Mme C. LACOSTE excusés.

POUVOIRS : M. F.PEHAU donne pouvoir à M. J.WATIER, Mme C. LACOSTE donne pouvoir à Mme I.LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procuration : 2

OBJET : Vote de la fiscalité locale pour 2023.

M. le Maire rappelle que la présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 est structurée de la manière suivante :

- Ressources fiscales nécessitant le vote d'un taux ;
- Ressources fiscales indépendantes du vote d'un taux ;
- Synthèse de l'ensemble des ressources fiscales prévisionnelles pour l'année.

Vu la présentation de l'état fiscal n°1259 de notification relative aux ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2023 et après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 mars 2023 pour ne pas augmenter ces taux ;

Considérant la nécessité de calculer des taux par variation proportionnelle, dans le respect des règles de plafonnement ;

M. le Maire propose de fixer les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 36,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,04 %
- Taxe d'habitation : 18,64%

Sur la base de ces taux, le produit fiscal prévisionnel 2023 sera de 1 276 907 €, hors ressources fiscales indépendantes des taux votés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la fiscalité applicable sur le territoire de la Commune de LIT ET MIXE pour l'année 2023 comme suit :



	Bases d'imposition année N-1	Taux notifiés année N	Bases d'imposition année N	Produit de référence	Taux appliqués	attendus
Taxe Foncière Bâti	2 168 596	36.60%	2 342 000	857 172	36.60%	857 172
Taxe Foncière Non Bâti	205 440	44.06%	223 400	98 385	44.06%	98 385
Taxe d'habitation	1 609 694	18.64%	1 723 982	321 350	18.64%	321 350
Total						1 276 907

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.

Gérard NAPIAS

